



Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le

ID : 076-200069730-20210325-24-DE

Bersier
Levraut

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°24/2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Sigy en Bray, à dix-huit heures, conformément à la convocation du 15 mars 2021.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 63 Pouvoirs : 11 Votants : 74.
Pour : 74 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Décarnelle R. Fournier L. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L. Nottias B. Buquet K. Bazin P. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lejeune M. Lesueur C. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Guedes N. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Barthélémy N. Buquet J. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Joly S. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufiles A. Lefebvre C. Scellier B. Elie C. Frere P. But D. Lemoine K. Dion P. Gilles M. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : E. Broux. F. Godebout. O. et M. Gibaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J.M Nirlo excusé pouvoir à Y. Quesney
- J. Decoudre excusé pouvoir C. Lesueur
- P. Dupuis excusé pouvoir à P. Dury
- T. Martin excusé pouvoir à M. Lejeune
- G. Galloo excusé pouvoir à J. Horcholle
- J. Godin excusée pouvoir à V. Baguet
- A. Delenin excusée pouvoir à E. Picard
- L. Grandrie excusée, pouvoir à D. Billot
- J.M Buquet excusé pouvoir à J. Buquet
- P. Legay excusé, pouvoir à C. Cumont
- R. Devin excusé, pouvoir à A. Beaufiles.

Secrétaire de séance : Dominique Rimbert.

OBJET : signature de l'avenant n°3 de la convention impulsion résistance avec la Région

- Vu le plan de relance établi par la Région Normandie dans le cadre du dispositif « Impulsion Résistance » avec la Région Normandie,
- Considérant qu'il convient de délibérer afin de permettre aux entreprises de pouvoir bénéficier d'une aide financière de la Région sur le plan « impulsion résistance Normandie II » mis en place jusqu'en juin prochain.
- Considérant qu'il convient de valider les critères suivants permettant l'attribution de subventions,

- ▶ Leur effectif est inférieur ou égal à 4 salariés. Pour les micro-entreprises/auto-entrepreneurs, leur effectif doit être supérieur à 0.
- ▶ Elles ont subi une perte de leur chiffre d'affaires SANS LIMITE pour les secteurs de l'annexe 1* du fonds de solidarité
- ▶ Elles ont subi une perte de leur chiffre d'affaires égal ou supérieure à 50 % pour les secteurs de l'annexe 2 du fonds de solidarité
- ▶ Ceux qui ont reçu une aide en décembre 2020 peuvent bénéficier de l'aide
- ▶ Aucune limite de date de création de l'activité
- ▶ L'aide sera calculée en fonction du nombre de salariés :
 - 1 000 € pour les entreprises n'ayant pas de salarié
 - 2 000 € pour les entreprises ayant 1 salarié
 - 3 000 € pour les entreprises ayant 2 salariés
 - 4 000 € pour les entreprises ayant 3 salariés
 - 5 000 € pour les entreprises ayant 4 salariés (4 salariés ou plus si l'EPCI fait le choix d'aider des établissements de plus grande taille).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Autoriser le président à signer l'avenant n°3 de la convention « impulsion résistance Normandie II » avec la Région Normandie,
- D'arrêter les critères d'attribution ci-dessus
- D'inscrire au budget 2021 une enveloppe budgétaire totale de 100 000 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 29 Mars 2021. Le Président, Eric Picard.

Communauté de Communes

Des 4 rivières





Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le

ID : 076-200069730-20210325-25-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°25/2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Sigy en Bray, à dix-huit heures, conformément à la convocation du 15 mars 2021.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 63 Pouvoirs : 11 Votants : 74.
Pour : 74 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Décarnelle R. Fournier L. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L. Nottias B. Buquet K. Bazin P. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lejeune M. Lesueur C. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Guedes N. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Barthélémy N. Buquet J. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Joly S. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufiles A. Lefebvre C. Scellier B. Elie C. Frere P. But D. Lemoine K. Dion P. Gilles M. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : E. Broux. F. Godebout. O. et M. Gibaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J.M Nirlo excusé pouvoir à Y. Quesney
- J. Decoudre excusé pouvoir C. Lesueur
- P. Dupuis excusé pouvoir à P. Dury
- T. Martin excusé pouvoir à M. Lejeune
- G. Galloo excusé pouvoir à J. Horcholle
- J. Godin excusée pouvoir à V. Baguet
- A. Delenin excusée pouvoir à E. Picard
- L. Grandrie excusée, pouvoir à D. Billot
- J.M Buquet excusé pouvoir à J. Buquet
- P. Legay excusé, pouvoir à C. Cumont
- R. Devin excusé, pouvoir à A. Beaufiles.

Secrétaire de séance : Dominique Rimbert.

OBJET : signature de la convention avec le Département de Seine-Maritime pour l'immobilier d'entreprise.

- Vu l'aide financière apportée dans le cadre de subventions croisées, proposée par le Département de Seine-Maritime afin d'attribuer une aide financière aux entreprises qui souhaitent porter des projets d'investissement sur notre territoire.
- Considérant que cette convention permet aux porteurs de projet de bénéficier d'un soutien Départemental à hauteur de 10% du projet d'investissement de l'entreprise avec un plafond de 60 000€ (Sans signature de cette convention, les entreprises ne peuvent pas bénéficier de cette aide).
- Considérant qu'il convient d'arrêter les critères suivants :

- ✓ Enveloppe globale affectée au BP 2021 : 50 000 €
- ✓ Entreprises ciblées : Commerces / Services / Entreprises quel que soit l'activité / Industrie ou BTP / Toutes entreprises agricoles (culture et élevage)
- ✓ % du montant du projet maxi de subvention CC4R : 10 %
- ✓ Plafond de l'aide CC4R par dossier : 5 000 €
- ✓ Nature des dépenses éligibles : Sont concernées toutes les opérations d'investissements immobiliers réalisées par une entreprise dans le but de développer son activité sur le territoire communautaire, et notamment les postes suivants :
 - Les terrains* et les frais d'acquisition immobiliers* (notariés, géomètre),
 - Les travaux de VRD intérieurs à la parcelle,
 - Les travaux de construction immobilière ou l'achat d'immeubles existants et les travaux d'aménagement à caractère immobilier, HORS EQUIPEMENT
 - Les aménagements paysagers,
 - Les frais d'honoraires (maître d'œuvre, cabinet d'ingénierie),Sont exclus de la dépense subventionnable tous les équipements spécifiques à l'activité de l'entreprise, les travaux réalisés par l'entreprise ou une entreprise liée à elle-même.
*Les opérations foncières (terrains et frais d'acquisition immobiliers) ne seront pas éligibles pour les entreprises ayant acheté un terrain situé sur une zone d'activité aménagée par la Communauté.
- ✓ Rétroactivité : pour la 1^{ère} année (2021) étude et prise en compte de tous les dossiers en cours, déposés et en attente de réponse de la part du Département

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Autoriser le président à signer la convention avec le Département de Seine-Maritime pour l'immobilier d'entreprise.
- D'arrêter les critères ci-dessus pour l'attribution de l'aide financière aux entreprises
- D'inscrire 50 000€ au budget primitif 2021 qui représente l'enveloppe globale.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 29 Mars 2021. Le Président, Erié Picard.

Communauté de Communes
Des 4 rivières



Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le

ID : 076-200069730-20210325-26-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°26/2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Sigy en Bray, à dix-huit heures, conformément à la convocation du 15 mars 2021.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 63 Pouvoirs : 11 Votants : 74.
Pour : 74 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Décarnelle R. Fournier L. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L. Nottias B. Buquet K. Bazin P. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lejeune M. Lesueur C. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Guedes N. Larchevêque F. Legendre F. Lemerancier P. Barthélémy N. Buquet J. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Joly S. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufils A. Lefebvre C. Scellier B. Elie C. Frere P. But D. Lemoine K. Dion P. Gilles M. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : E. Broux. F. Godebout. O. et M. Gibaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J.M Nirlo excusé pouvoir à Y. Quesney
- J. Decoudre excusé pouvoir C. Lesueur
- P. Dupuis excusé pouvoir à P. Dury
- T. Martin excusé pouvoir à M. Lejeune
- G. Galloo excusé pouvoir à J. Horcholle
- J. Godin excusée pouvoir à V. Baguet
- A. Delenin excusée pouvoir à E. Picard
- L. Grandrie excusée, pouvoir à D. Billot
- J.M Buquet excusé pouvoir à J. Buquet
- P. Legay excusé, pouvoir à C. Cumont
- R. Devin excusé, pouvoir à A. Beaufils.

Secrétaire de séance : Dominique Rimbert.

OBJET : signature de la convention avec la Région Normandie pour l'immobilier d'entreprise.

- Vu l'aide financière apportée dans le cadre de subventions croisées, proposée par la Région Normandie afin d'attribuer une aide financière aux entreprises qui souhaitent porter des projets d'investissement sur notre territoire, uniquement ceux qui sont supérieurs à 600 000€.
- Considérant qu'il convient d'arrêter les critères suivants :
 - ✓ Enveloppe globale affectée au BP 2021 : 50 000 €
 - ✓ Entreprises ciblées : Commerces / Services / Entreprises quel que soit l'activité / Industrie ou BTP / Toutes entreprises agricoles (culture et élevage)



Envoyé en préfecture le 31/03/2021
Reçu en préfecture le 31/03/2021
Affiché le
ID : 076-200069730-20210325-26-DE



- ✓ % du montant du projet maxi de subvention CC4R : 10 %
- ✓ Plafond de l'aide CC4R par dossier : 5 000 €
- ✓ Nature des dépenses éligibles : Sont concernées toutes les opérations d'investissements immobiliers réalisées par une entreprise dans le but de développer son activité sur le territoire communautaire, et notamment les postes suivants :
 - Les terrains* et les frais d'acquisition immobiliers* (notariés, géomètre),
 - Les travaux de VRD intérieurs à la parcelle,
 - Les travaux de construction immobilière ou l'achat d'immeubles existants et les travaux d'aménagement à caractère immobilier, HORS EQUIPEMENT
 - Les aménagements paysagers,
 - Les frais d'honoraires (maître d'œuvre, cabinet d'ingénierie),

*Sont exclus de la dépense subventionnable tous les équipements spécifiques à l'activité de l'entreprise, les travaux réalisés par l'entreprise ou une entreprise liée à elle-même.

Les opérations foncières (terrains et frais d'acquisition immobiliers) ne seront pas éligibles pour les entreprises ayant acheté un terrain situé sur une zone d'activité aménagée par la Communauté.

- ✓ Rétroactivité : pour la 1^{ère} année (2021) étude et prise en compte de tous les dossiers en cours, déposés et en attente de réponse de la part du Département

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Autoriser le président à signer la convention avec la Région Normandie pour l'immobilier d'entreprise.
- D'arrêter les critères ci-dessus pour l'attribution de l'aide financière aux entreprises
- D'inscrire 50 000€ au budget primitif 2021 qui représente l'enveloppe globale.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 29 Mars 2021. Le Président, Eric Picard.

Communauté de Communes
Des 4 rivières



Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le

ID : 076-200069730-20210325-27-DE

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°27/2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Sigy en Bray, à dix-huit heures, conformément à la convocation du 15 mars 2021.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 63 Pouvoirs : 11 Votants : 74.
Pour : 74 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Décarnelle R. Fournier L. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L. Nottias B. Buquet K. Bazin P. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lejeune M. Lesueur C. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Guedes N. Larchevêque F. Legendre F. Lemerancier P. Barthélémy N. Buquet J. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Joly S. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufiles A. Lefebvre C. Scellier B. Elie C. Frere P. But D. Lemoine K. Dion P. Gilles M. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : E. Broux. F. Godebout. O. et M. Gibaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J.M Nirlo excusé pouvoir à Y. Quesney
- J. Decoudre excusé pouvoir C. Lesueur
- P. Dupuis excusé pouvoir à P. Dury
- T. Martin excusé pouvoir à M. Lejeune
- G. Galloo excusé pouvoir à J. Horcholle
- J. Godin excusée pouvoir à V. Baguet
- A. Delenin excusée pouvoir à E. Picard
- L. Grandrie excusée, pouvoir à D. Billot
- J.M Buquet excusé pouvoir à J. Buquet
- P. Legay excusé, pouvoir à C. Cumont
- R. Devin excusé, pouvoir à A. Beaufiles.

Secrétaire de séance : Dominique Rimbert.

OBJET : requalification du projet du P.L.S.A de Gournay, résiliation des marchés en cours.

- Vu la requalification du projet local de santé ambulatoire de Gournay
- Considérant qu'une délibération doit être prise pour résilier pour motif d'intérêt général le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en cours.
- Vu l'article 22 du C.C.A.G prestations intellectuelles, qui précise que le titulaire a droit à une indemnité de résiliation, obtenue en appliquant au montant initial hors taxes du marché, diminué du montant hors taxes non révisé des prestations reçues, un pourcentage fixé par les documents particuliers du marché ou, à défaut, de 5 %.



Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le



ID : 076-200069730-20210325-27-DE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Autoriser le président à résilier le marché pour motif d'intérêt général,
- A mandater le montant de l'indemnité de résiliation telle qu'elle est définie ci-dessous :

		Montant de l'indemnité de résiliation (5%)
Marché notifié le 27 aout 2019	37 580 €	
Prestations déjà payées	31 104 €	
Solde	6 476 €	323,80 €

- Autoriser le président à signer tous documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 29 Mars 2021. Le Président, Eric Picard.

Communauté de Communes

Des 4 rivières



Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le

ID : 076-200069730-20210325-28-DE

Broux
Lefebvre

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°28/2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Sigy en Bray, à dix-huit heures, conformément à la convocation du 15 mars 2021.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 63 Pouvoirs : 11 Votants : 74.
Pour : 74 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Décarnelle R. Fournier L. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L. Nottias B. Buquet K. Bazin P. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lejeune M. Lesueur C. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Guedes N. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Barthélémy N. Buquet J. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Joly S. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufiles A. Lefebvre C. Scellier B. Elie C. Frere P. But D. Lemoine K. Dion P. Gilles M. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : E. Broux. F. Godebout. O. et M. Gibaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J.M Nirlo excusé pouvoir à Y. Quesney
- J. Decoudre excusé pouvoir C. Lesueur
- P. Dupuis excusé pouvoir à P. Dury
- T. Martin excusé pouvoir à M. Lejeune
- G. Galloo excusé pouvoir à J. Horcholle
- J. Godin excusée pouvoir à V. Baguet
- A. Delenin excusée pouvoir à E. Picard
- L. Grandrie excusée, pouvoir à D. Billot
- J.M Buquet excusé pouvoir à J. Buquet
- P. Legay excusé, pouvoir à C. Cumont
- R. Devin excusé, pouvoir à A. Beaufiles.

Secrétaire de séance : Dominique Rimbert.

OBJET : transfert de compétence de la loi L.O.M

- Vu la loi du 24 décembre 2019 d'organisation des mobilités (LOM) invitant les communautés de communes à se prononcer avant le 31 mars 2021 sur le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité, dans les conditions de l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT).
- Vu la présentation faite le 15 février dernier de l'exposé du résultat du diagnostic mobilité réalisé par le P.E.T.R



Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le

Bernier
Levraut

ID : 076-200069730-20210325-28-DE

- Considérant qu'une communauté qui décide de devenir une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) est compétente pour l'organisation de tous les services énumérés suivant l'article L. 1231-1-1 du code des transports sur son territoire intercommunal appelé « ressort territorial », la prise de compétence s'effectuant en bloc et n'étant donc pas sécable.

En revanche, une communauté de communes AOM est libre de choisir les services qu'elle souhaite mettre en place. Autrement dit, elle n'est pas tenue d'organiser tous les services énumérés par l'article L. 1231-1-1 du code des transports.

Pour un EPCI, prendre la compétence d'organisation de la mobilité, c'est :

- Elaborer une stratégie de mobilité
- Devenir un acteur identifié et légitime
- Décider des services qu'elle souhaite organiser et/ou soutenir

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- Que la CC4R devienne AOM2 pour les blocs de compétences suivants :
- Organisation ou contribution au développement d'actions/services de mobilité sur le ressort territorial : Mobilités actives (vélos notamment) / Mobilité solidaire / Covoiturage et autopartage...)
- Autres missions de mobilité : Conseil et accompagnement (personnes vulnérables, PMR, employeurs, etc) / Transport de marchandises et réduction de la congestion urbaine Planification / Lutte contre le changement climatique et la pollution
- La Région restera compétente pour ce qui est de l'organisation sur leur ressort territorial de services de transport : Services réguliers / Transport à la demande (TAD) / Transport scolaire.
- Autorise le président à signer tout document afférent à modification statutaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 29 Mars 2021. Le Président, Eric Picard.

Communauté de Communes

Des 4 rivières



Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le

ID : 076-200069730-20210325-29-DE

Brexit
Levraut

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°29/2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Sigy en Bray, à dix-huit heures, conformément à la convocation du 15 mars 2021.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 63 Pouvoirs : 11 Votants : 74.
Pour : 74 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Décarnelle R. Fournier L. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L. Nottias B. Buquet K. Bazin P. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lejeune M. Lesueur C. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Guedes N. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Barthélémy N. Buquet J. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Joly S. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufiles A. Lefebvre C. Scellier B. Elie C. Frere P. But D. Lemoine K. Dion P. Gilles M. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : E. Broux. F. Godebout. O. et M. Gibaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J.M Nirlo excusé pouvoir à Y. Quesney
- J. Decoudre excusé pouvoir C. Lesueur
- P. Dupuis excusé pouvoir à P. Dury
- T. Martin excusé pouvoir à M. Lejeune
- G. Galloo excusé pouvoir à J. Horcholle
- J. Godin excusée pouvoir à V. Baguet
- A. Delenin excusée pouvoir à E. Picard
- L. Grandrie excusée, pouvoir à D. Billot
- J.M Buquet excusé pouvoir à J. Buquet
- P. Legay excusé, pouvoir à C. Cumont
- R. Devin excusé, pouvoir à A. Beaufiles.

Secrétaire de séance : Dominique Rimbert.

OBJET : approbation des statuts du S.M.B.E et désignation des délégués.

- Vu l'article L211-7 du code de l'environnement
-
- Vu les statuts du S.M.B.E de l'Epte
- Vu l'adhésion de la communauté de communes des quatre rivières au S.I.I.V.E devenu S.M.B.E
- Considérant, qu'en tant que collectivité membre, il convient de délibérer pour approuver les nouveaux statuts, désigner les délégués et transférer les compétences.



Envoyé en préfecture le 31/03/2021
Reçu en préfecture le 31/03/2021
Affiché le
ID : 076-200069730-20210325-29-DE



Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- D'adhérer au S.M.B.E de l'Epte,
- D'approuver les nouveaux statuts
- De transférer au S.M.B.E les compétences des items 1, 2, 5 et 8 et 4, 11 et 12 de l'article L211-7 du code de l'environnement
- De désigner les délégués titulaires suivants parmi ses membres pour siéger au S.M.B.E :
 - Jean-Claude Delwarde
 - Michel Lejeune
 - Dominique Rimbert
 - Roland Devin
 - Marcel Coaillet
 - José Blondé
 - Marie-France Devillerval
 - Alain Beaufils
 - Philippe Dion
 - Bruno Nottias.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 29 Mars 2021. Le Président, Eric Picard.

Communauté de Communes
Des 4 rivières



Envoyé en préfecture le 01/04/2021

Reçu en préfecture le 01/04/2021

Affiché le

ID : 076-200069730-20210325-30-DE

Beset
Levraut

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°30/2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Sigy en Bray, à dix-huit heures, conformément à la convocation du 15 mars 2021.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 63 Pouvoirs : 11 Votants : 74.
Pour : 74 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Décarnelle R. Fournier L. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L. Nottias B. Buquet K. Bazin P. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lejeune M. Lesueur C. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Guedes N. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Barthélémy N. Buquet J. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Joly S. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufils A. Lefebvre C. Scellier B. Elie C. Frere P. But D. Lemoine K. Dion P. Gilles M. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : E. Broux. F. Godebout. O. et M. Gibaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J.M Nirlo excusé pouvoir à Y. Quesney
- J. Decoudre excusé pouvoir C. Lesueur
- P. Dupuis excusé pouvoir à P. Dury
- T. Martin excusé pouvoir à M. Lejeune
- G. Galloo excusé pouvoir à J. Horcholle
- J. Godin excusée pouvoir à V. Baguet
- A. Delenin excusée pouvoir à E. Picard
- L. Grandrie excusée, pouvoir à D. Billot
- J.M Buquet excusé pouvoir à J. Buquet
- P. Legay excusé, pouvoir à C. Cumont
- R. Devin excusé, pouvoir à A. Beaufils.

Secrétaire de séance : Dominique Rimbert.

OBJET : attribution des subventions aux associations 2021.

- Vu les demandes de subvention adressées à la C.C.4.R
- Vu le règlement d'attribution des subventions,
- Sur proposition de la commission des finances qui s'est réunie le 9 mars dernier,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes et de mandater cette dépense au budget primitif 2021, au chapitre 65 :

	Nom de l'association ou de l'organisme	Montant accordé 2021
Tourisme	Office du tourisme des 4 rivières de Bray	19 000,00 €
	Office du tourisme de Forges les Eaux	15 000,00 €
	Parc des houx de la Hallotière	2 000,00 €
	Total :	36 000,00 €
Enfance	ALSH CARMA	16 000,00 €
	ALSH Forges les Eaux	4 000,00 €
	ALSH Serqueux Les Lutins	7 000,00 €
	ALSH Gaillefontaine	7 000,00 €
	Espace jeunes en Mairie de Gournay	5 000,00 €
	Place aux jeunes CARMA	4 000,00 €
	Total :	43 000,00 €
Culture	Ecole de musique de Forges-les-Eaux	30 000,00 €
	Ecole intercommunale de musique du Pays de Bray (Gournay)	35 000,00 €
	Musée de la résistance (Forges les Eaux) ADSRD	1 000,00 €
	Association au Bout de la Piste (Roncherolles en Bray)	600,00 €
	Les Chemins de Traverse (Bosc-Hyons)	2 000,00 €
	Trait d'union (Cuy St Fiacre)	2 000,00 €
	Total :	73 100,00 €
Sport	A.C.B.E	6 000,00 €
	A.S.C.A	6 000,00 €
	ASSSP Football (Gournay)	6 000,00 €
	ASSO EDUCATION POP. PAYS DE BRAY	400,00 €
	LA Boule Forgionne	200,00 €
	A.S.G. Pays de Bray Handball	2 040,00 €
	J3S Serqueux/Saumont	1 393,00 €
	ASG Natation	1 683,00 €
	US Forges Handball	1 200,00 €
	Forges vélo's 76	1 275,00 €
	Forges Escalade association	600,00 €
	US Forges section Natation	600,00 €
	La Feuillie Cycliste	2 975,00 €
	Ecole de judo Jacques Lemaitre	255,00 €
	La Sentinelle	1 140,00 €
	Rugby club Forges les Eaux RCUSF	4 740,00 €
	Total :	36 501,00 €
Sport	BOIS ET VALLÉES	1 300,00 €



Envoyé en préfecture le 01/04/2021

Reçu en préfecture le 01/04/2021

Affiché le



ID : 076-200069730-20210325-30-DE

Communauté de Communes des 4 Rivières		
événementiel	MARATHON TERROIR BRAYON	5 000,00 €
	Total :	6 300,00 €
Action Sociale	Banque alimentaire de Rouen et sa région	17 000,00 €
	Mission locale rurale du Talou	14 180,00 €
	Croix Rouge de Gournay-en-Bray	5 618,00 €
	Association cantonale de solidarité aux personnes âgées	3 900,00 €
	Association autour de la personne âgée CLIC Pays de Bray	8 632,00 €
	Alcool Addic 76	600,00 €
	Aide au secours et à la personne	4 500,00 €
	UDAF 76 gestion mob action	6 500,00 €
	CARMA Espace de vie sociale	6 000,00 €
	ADPEP 76	3 000,00 €
	Total :	69 930,00 €
Evénementiel	Comité de la foire agricole de la Rosière	5 000,00 €
	Association Forgionne de sport équestre (AFSE)	10 000,00 €
	Association du domaine de Merval	5 000,00 €
	Union de victimes de Lubrizol	500,00 €
	Sté de courses Hippiques de Mauquenchy	13 425,00 €
	Total :	33 925,00 €
Total général :		298 756,00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 29 Mars 2021. Le Président, Eric Picard.

Communauté de Communes

Des 4 rivières



Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le

ID : 076-200069730-20210325-31-DE

Besier
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°31/2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Sigy en Bray, à dix-huit heures, conformément à la convocation du 15 mars 2021.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 63 Pouvoirs : 11 Votants : 74.
Pour : 74 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Décarnelle R. Fournier L. Rimbart D. Quesney Y. Cosquer J.L. Nottias B. Buquet K. Bazin P. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lejeune M. Lesueur C. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Guedes N. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Barthélémy N. Buquet J. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Joly S. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufils A. Lefebvre C. Scellier B. Elie C. Frere P. But D. Lemoine K. Dion P. Gilles M. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : E. Broux. F. Godebout. O. et M. Gibaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J.M Nirlo excusé pouvoir à Y. Quesney
- J. Decoudre excusé pouvoir C. Lesueur
- P. Dupuis excusé pouvoir à P. Dury
- T. Martin excusé pouvoir à M. Lejeune
- G. Galloo excusé pouvoir à J. Horcholle
- J. Godin excusée pouvoir à V. Baguet
- A. Delenin excusée pouvoir à E. Picard
- L. Grandrie excusée, pouvoir à D. Billot
- J.M Buquet excusé pouvoir à J. Buquet
- P. Legay excusé, pouvoir à C. Cumont
- R. Devin excusé, pouvoir à A. Beaufils.

Secrétaire de séance : Dominique Rimbart.

OBJET : PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT ET AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR MENER A BIEN LE PROJET « PETITES VILLES DE DEMAIN » ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ARTICLE 3, II DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984.

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que l'article 3, II, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise désormais le recrutement d'agent contractuel pour un contrat à durée déterminée afin de mener à bien un projet ou une opération identifiée. Le contrat est conclu



Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le



ID : 076-200069730-20210325-31-DE

pour une durée minimale d'un an et d'une durée maximale de six ans. L'échéance du contrat est la réalisation de son objet, c'est-à-dire la réalisation du projet lui-même.

Monsieur le Président expose également au Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de prévoir le recrutement d'un chargé de mission afin de réaliser le projet « Petites Villes de Demain » et d'élaborer une stratégie économique du territoire communautaire. Ces tâches requièrent des compétences spécifiques.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de créer, à compter du 1^{er} avril 2021, un emploi non permanent sur le grade d'Ingénieur territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35^{ème} et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 18 mois, renouvelable par décision expresse sous réserve de ne pas excéder une durée totale de six ans. Les services accomplis dans le cadre du contrat de projet ne sont pas pris en compte dans la durée de 6 ans exigée pour bénéficier d'un renouvellement en CDI, en application de l'application de l'article 3-4, II, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à :

- De recruter un contrat de projet sur le grade d'Ingénieur territorial pour mettre en œuvre le projet « Petites Villes de Demain » et la stratégie économique communautaire, pour une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35^{ème}, à compter du 1^{er} avril 2021 pour une durée de 18 mois renouvelable par décision expresse.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif CC4R 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 29 Mars 2021. Le Président, Eric Picard.

Communauté de Communes
Des 4 rivières



Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le

ID : 076-200069730-20210325-32-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°32/2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Sigy en Bray, à dix-huit heures, conformément à la convocation du 15 mars 2021.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 63 Pouvoirs : 11 Votants : 74.
Pour : 74 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Décarnelle R. Fournier L. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L. Nottias B. Buquet K. Bazin P. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lejeune M. Lesueur C. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Guedes N. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Barthélémy N. Buquet J. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Joly S. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguigon F. Duval I. Mariette P. Beaufiles A. Lefebvre C. Scellier B. Elie C. Frere P. But D. Lemoine K. Dion P. Gilles M. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : E. Broux. F. Godebout. O. et M. Gibaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J.M Nirlo excusé pouvoir à Y. Quesney
- J. Decoudre excusé pouvoir C. Lesueur
- P. Dupuis excusé pouvoir à P. Dury
- T. Martin excusé pouvoir à M. Lejeune
- G. Galloo excusé pouvoir à J. Horcholle
- J. Godin excusée pouvoir à V. Baguet
- A. Delenin excusée pouvoir à E. Picard
- L. Grandrie excusée, pouvoir à D. Billot
- J.M Buquet excusé pouvoir à J. Buquet
- P. Legay excusé, pouvoir à C. Cumont
- R. Devin excusé, pouvoir à A. Beaufiles.

Secrétaire de séance : Dominique Rimbert.

OBJET : PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT ET AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR MENER A BIEN LE PROJET à bien le projet d'étude de transfert de la compétence enfance ARTICLE 3, II DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984.

Délibération portant création d'un emploi non permanent

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que l'article 3, II, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise désormais le recrutement d'agent contractuel pour un contrat à durée déterminée afin de mener à bien un projet ou une opération identifiée. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et d'une durée maximale de six ans. L'échéance du contrat est la réalisation de son objet, c'est-à-dire la réalisation du projet lui-même.



Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le

ID : 076-200069730-20210325-32-DE

Berger
Levrault

Monsieur le Président expose également au Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de prévoir le recrutement d'un chargé de mission afin d'évaluer un projet de transfert de la compétence enfance au niveau communautaire et de mettre en œuvre la politique en matière de petite enfance. Ces tâches requièrent des compétences spécifiques.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de créer, à compter du 1^{er} avril 2021, un emploi non permanent sur le grade de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35^{ème} et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée d'un an, renouvelable par décision expresse sous réserve de ne pas excéder une durée totale de six ans. Les services accomplis dans le cadre du contrat de projet ne sont pas pris en compte dans la durée de 6 ans exigée pour bénéficier d'un renouvellement en CDI, en application de l'application de l'article 3-4, II, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à :

- De recruter un contrat de projet sur le grade de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe pour évaluer un projet de transfert de la compétence enfance au niveau communautaire et mettre en œuvre la politique en matière de petite enfance, pour une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35^{ème}, à compter du 1^{er} avril 2021 pour une durée d'un an renouvelable par décision expresse.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif CC4R 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 29 Mars 2021. Le Président, Eric Picard.

Communauté de Communes
Des 4 rivières



Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le

ID : 076-200069730-20210325-33-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°33/2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Sigy en Bray, à dix-huit heures, conformément à la convocation du 15 mars 2021.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 63 Pouvoirs : 11 Votants : 74.
Pour : 74 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Décarnelle R. Fournier L. Rimbart D. Quesney Y. Cosquer J.L. Nottias B. Buquet K. Bazin P. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lejeune M. Lesueur C. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Guedes N. Larchevêque F. Legendre F. Lemerrier P. Barthélémy N. Buquet J. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Joly S. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Lefebvre C. Scellier B. Elie C. Frere P. But D. Lemoine K. Dion P. Gilles M. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : E. Broux. F. Godebout. O. et M. Gibaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J.M Nirlo excusé pouvoir à Y. Quesney
- J. Decoudre excusé pouvoir C. Lesueur
- P. Dupuis excusé pouvoir à P. Dury
- T. Martin excusé pouvoir à M. Lejeune
- G. Galloo excusé pouvoir à J. Horcholle
- J. Godin excusée pouvoir à V. Baguet
- A. Delenin excusée pouvoir à E. Picard
- L. Grandrie excusée, pouvoir à D. Billot
- J.M Buquet excusé pouvoir à J. Buquet
- P. Legay excusé, pouvoir à C. Cumont
- R. Devin excusé, pouvoir à A. Beauvils.

Secrétaire de séance : Dominique Rimbart.

Objet : vote du taux des quatre taxes de la C.C.4.R.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'avis des membres de la commission des finances,

M. le président propose de ne pas faire évoluer les taux des quatre taxes en 2021, et de les reporter tels qu'ils ont été votés en 2020, à savoir :

- T.H : 2,86%
- T.F Bâti : 2,83%
- T.F non Bâti : 6,18%
- C.F.E : 2,16%.



Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le

Bescher
Levrault

ID : 076-200069730-20210325-33-DE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité, d'appliquer les taux ci-dessous pour l'année 2021 et donne tout pouvoir à Monsieur le président pour la mise en œuvre de cette décision :

- T.H : 2,86%
- T.F Bâti : 2,83%
- T.F non Bâti : 6,18%
- C.F.E : 2,16%.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 29 Mars 2021. Le Président, Eric Picard.

Communauté de Communes
Des 4 rivières



Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le

ID : 076-200069730-20210325-34-DE

Recevoir
Levraut

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°34/2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Sigy en Bray, à dix-huit heures, conformément à la convocation du 15 mars 2021.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 63 Pouvoirs : 11 Votants : 74.
Pour : 73 contre : 0 abstention : 1

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Décarnelle R. Fournier L. Rimbart D. Quesney Y. Cosquer J.L. Nottias B. Buquet K. Bazin P. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lejeune M. Lesueur C. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Guedes N. Larchevêque F. Legendre F. Lemerrier P. Barthélémy N. Buquet J. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Joly S. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Lefebvre C. Scellier B. Elie C. Frere P. But D. Lemoine K. Dion P. Gilles M. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : E. Broux. F. Godebout. O. et M. Gibaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J.M Nirlo excusé pouvoir à Y. Quesney
- J. Decoudre excusé pouvoir C. Lesueur
- P. Dupuis excusé pouvoir à P. Dury
- T. Martin excusé pouvoir à M. Lejeune
- G. Galloo excusé pouvoir à J. Horcholle
- J. Godin excusée pouvoir à V. Baguet
- A. Delenin excusée pouvoir à E. Picard
- L. Grandrie excusée, pouvoir à D. Billot
- J.M Buquet excusé pouvoir à J. Buquet
- P. Legay excusé, pouvoir à C. Cumont
- R. Devin excusé, pouvoir à A. Beauvils.

Secrétaire de séance : Dominique Rimbart.

Objet : Approbation du compte administratif 2020 de la CC4R

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- M. le Président rappelle au conseil communautaire qu'il doit examiner et approuver le compte administratif 2020 de la CC4R.
- Vu Les opérations de l'exercice 2020 font ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement

Dépenses	3 204 797.95
Recettes	3 451 632.22
Excédent de fonctionnement :	246 834.27



Envoyé en préfecture le 31/03/2021
Reçu en préfecture le 31/03/2021
Affiché le 
ID : 076-200069730-20210325-34-DE

Dépenses	144 213.52
Recettes	287 292.97
Excédent d'investissement	: 143 079.45

Après avoir intégré les résultats de 2019, nous constatons au 31/12/2020

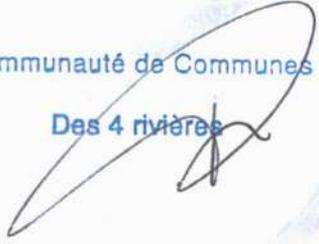
- Un excédent de fonctionnement de : 1 415 467.27
- Un excédent d'investissement de : 906 305.14

M. le Président se retire de l'assemblée et ne participe pas au vote du compte administratif 2020.

Sous la présidence du doyen d'âge, Maurice Defromerie, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte le compte administratif 2020 de la CC4R.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 29 Mars 2021. Le Président, Eric Picard.

Communauté de Communes
Des 4 rivières





Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le

ID : 076-200069730-20210325-35-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°35/2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Sigy en Bray, à dix-huit heures, conformément à la convocation du 15 mars 2021.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 63 Pouvoirs : 11 Votants : 74.
Pour : 73 contre : 0 abstention : 1

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Décarnelle R. Fournier L. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L. Nottias B. Buquet K. Bazin P. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lejeune M. Lesueur C. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Guedes N. Larchevêque F. Legendre F. Lemerrier P. Barthélémy N. Buquet J. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Joly S. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Lefebvre C. Scellier B. Elie C. Frere P. But D. Lemoine K. Dion P. Gilles M. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : E. Broux. F. Godebout. O. et M. Gibaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J.M Nirlo excusé pouvoir à Y. Quesney
- J. Decoudre excusé pouvoir C. Lesueur
- P. Dupuis excusé pouvoir à P. Dury
- T. Martin excusé pouvoir à M. Lejeune
- G. Galloo excusé pouvoir à J. Horcholle
- J. Godin excusée pouvoir à V. Baguet
- A. Delenin excusée pouvoir à E. Picard
- L. Grandrie excusée, pouvoir à D. Billot
- J.M Buquet excusé pouvoir à J. Buquet
- P. Legay excusé, pouvoir à C. Cumont
- R. Devin excusé, pouvoir à A. Beauvils.

Secrétaire de séance : Dominique Rimbert.

Objet : Approbation du compte administratif 2020 de la ZA de la Feuillie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- M. le Président rappelle au conseil communautaire qu'il doit examiner et approuver le compte administratif 2020 de la ZA de la Feuillie.
- Les opérations de l'exercice 2020 font ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement

Dépenses	298 517.17 €
Recettes	298 517.57€
Excédent de fonctionnement 2020	: 0.40 €



Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le

Breil
Levallois

ID : 076-200069730-20210325-35-DE

Investissement

Dépenses :	316 723.77 €
Recettes	146 739.07 €
Déficit d'investissement :	169 984.70 €

Après avoir intégré les résultats de 2019, nous constatons au 31/12/2020

- Un excédent de fonctionnement de 0.29 €
- Un excédent d'investissement de 62 086.93 €

M. le Président se retire de l'assemblée et ne participe pas au vote du compte administratif 2020.

Sous la présidence du doyen d'âge, Maurice Defromerie, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte le compte administratif 2020 du budget annexe de la Z.A de La Feuillie

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 29 Mars 2021. Le Président, Eric Picard.

Communauté de Communes

Des 4 rivières



Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le

ID : 076-200069730-20210325-36-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°36/2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Sigy en Bray, à dix-huit heures, conformément à la convocation du 15 mars 2021.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 63 Pouvoirs : 11 Votants : 74.
Pour : 73 contre : 0 abstention : 1

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Décarnelle R. Fournier L. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L Nottias B. Buquet K. Bazin P. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lejeune M. Lesueur C. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Guedes N. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Barthélémy N. Buquet J. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Joly S. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufiles A. Lefebvre C. Scellier B. Elie C. Frere P. But D. Lemoine K. Dion P. Gilles M. Letellier J.P. Duflos J.Y Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : E. Broux. F. Godebout. O. et M. Gibaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J.M Nirlo excusé pouvoir à Y. Quesney
- J. Decoudre excusé pouvoir C. Lesueur
- P. Dupuis excusé pouvoir à P. Dury
- T. Martin excusé pouvoir à M. Lejeune
- G. Galloo excusé pouvoir à J. Horcholle
- J. Godin excusée pouvoir à V. Baguet
- A. Delenin excusée pouvoir à E. Picard
- L. Grandrie excusée, pouvoir à D. Billot
- J.M Buquet excusé pouvoir à J. Buquet
- P. Legay excusé, pouvoir à C. Cumont
- R. Devin excusé, pouvoir à A. Beaufiles.

Secrétaire de séance : Dominique Rimbert.

Objet : Approbation du compte administratif 2020 de la Z.A de Gaillefontaine

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- M. le Président rappelle au conseil communautaire qu'il doit examiner et approuver le compte administratif 2020 de la ZA de Gaillefontaine.
- Les opérations de l'exercice 2020 font ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement

Dépenses	0.00
Recettes	52 664.34
Excédent de fonctionnement	: 52 664.34



Envoyé en préfecture le 31/03/2021
Reçu en préfecture le 31/03/2021
Affiché le
ID : 076-200069730-20210325-36-DE



Investissement

Dépenses	52 664.34
Recettes	0.00
Déficit d'investissement	: 52 664.34

Après avoir intégré les résultats de 2019, nous constatons au 31/12/2020

- Un excédent de fonctionnement de : 52 664.77
- Un déficit d'investissement de 197 126.01

M. le Président se retire de l'assemblée et ne participe pas au vote du compte administratif 2020.

Sous la présidence du doyen d'âge, Maurice Defromerie, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte le compte administratif 2020 du budget annexe de la Z.A de Gaillefontaine.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 29 Mars 2021. Le Président, Eric Picard.

Communauté de Communes
Des 4 rivières



Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le

ID : 076-200069730-20210325-37-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°37/2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Sigy en Bray, à dix-huit heures, conformément à la convocation du 15 mars 2021.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 63 Pouvoirs : 11 Votants : 74.
Pour : 73 contre : 0 abstention : 1

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Décarnelle R. Fournier L. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L. Nottias B. Buquet K. Bazin P. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lejeune M. Lesueur C. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Guedes N. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Barthélémy N. Buquet J. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Joly S. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufils A. Lefebvre C. Scellier B. Elie C. Frere P. But D. Lemoine K. Dion P. Gilles M. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : E. Broux. F. Godebout. O. et M. Gibaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J.M Nirlo excusé pouvoir à Y. Quesney
- J. Decoudre excusé pouvoir C. Lesueur
- P. Dupuis excusé pouvoir à P. Dury
- T. Martin excusé pouvoir à M. Lejeune
- G. Galloo excusé pouvoir à J. Horcholle
- J. Godin excusée pouvoir à V. Baguet
- A. Delenin excusée pouvoir à E. Picard
- L. Grandrie excusée, pouvoir à D. Billot
- J.M Buquet excusé pouvoir à J. Buquet
- P. Legay excusé, pouvoir à C. Cumont
- R. Devin excusé, pouvoir à A. Beaufils.

Secrétaire de séance : Dominique Rimbert.

Objet : Approbation du compte administratif 2020 du SSIAD

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- M. le Président rappelle au conseil communautaire qu'il doit examiner et approuver le compte administratif 2020 du SSIAD.
- Les opérations de l'exercice 2020 font ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement

Dépenses	530 428.52
Recettes	646 599.59
Excédent de fonctionnement :	116 171.07



Envoyé en préfecture le 31/03/2021
Reçu en préfecture le 31/03/2021
Affiché le 
ID : 076-200069730-20210325-37-DE

Investissement

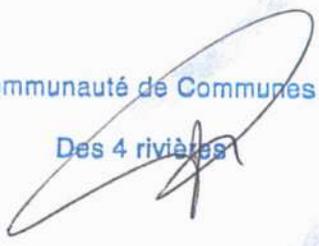
Dépenses	1 306.13
Recettes	4 382.13
Excédent d'investissement :	3 076.00

M. le Président se retire de l'assemblée et ne participe pas au vote du compte administratif 2020.

Sous la présidence du doyen d'âge, Maurice Defromerie, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte le compte administratif 2020 du budget annexe du S.S.I.A.D.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 29 Mars 2021. Le Président, Eric Picard.

Communauté de Communes
Des 4 rivières





Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le

ID : 076-200069730-20210325-38-DE

Recevoir le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°38/2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Sigy en Bray, à dix-huit heures, conformément à la convocation du 15 mars 2021.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 63 Pouvoirs : 11 Votants : 74.
Pour : 73 contre : 0 abstention : 1

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Décarnelle R. Fournier L. Rimbart D. Quesney Y. Cosquer J.L Nottias B. Buquet K. Bazin P. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lejeune M. Lesueur C. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Guedes N. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Barthélémy N. Buquet J. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Joly S. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufiles A. Lefebvre C. Scellier B. Elie C. Frere P. But D. Lemoine K. Dion P. Gilles M. Letellier J.P. Duflos J.Y Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : E. Broux. F. Godebout. O. et M. Gibaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J.M Nirlo excusé pouvoir à Y. Quesney
- J. Decoudre excusé pouvoir C. Lesueur
- P. Dupuis excusé pouvoir à P. Dury
- T. Martin excusé pouvoir à M. Lejeune
- G. Galloo excusé pouvoir à J. Horcholle
- J. Godin excusée pouvoir à V. Baguet
- A. Delenin excusée pouvoir à E. Picard
- L. Grandrie excusée, pouvoir à D. Billot
- J.M Buquet excusé pouvoir à J. Buquet
- P. Legay excusé, pouvoir à C. Cumont
- R. Devin excusé, pouvoir à A. Beaufiles.

Secrétaire de séance : Dominique Rimbart.

Objet : Approbation du Compte administratif du budget annexe du SIEOM de la CC4R

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée que le Conseil Communautaire doit :
- Examiner et approuver le compte Administratif afférent au budget annexe du SIEOM de la CC4R.
- Les opérations de l'exercice 2020 font ressortir les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	4 016 577.12 €	Recettes	509 454.37 €
Dépenses	4 400 881.57 €	Dépenses	298 428.86 €
Déficit de l'exercice	- 384 304.45 €	Excédent de l'exercice	211 025.51 €
Excédent reporté	989 861.86 €	Excédent reporté	1 927 816.58 €
Excédent global	605 557.41 €	Excédent clôture 2020	2 138 842.09 €

M. le Président se retire de l'assemblée et ne participe pas au vote du compte administratif 2020.

Sous la présidence du doyen d'âge, Maurice Defromerie, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte le compte administratif 2020 du budget annexe du S.I.E.O.M

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 29 Mars 2021. Le Président, Eric Picard.

Communauté de Communes
Des 4 rivières





Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le

ID : 076-200069730-20210325-39-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°39/2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Sigy en Bray, à dix-huit heures, conformément à la convocation du 15 mars 2021.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 63 Pouvoirs : 11 Votants : 74.
Pour : 74 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Décarnelle R. Fournier L. Rimbart D. Quesney Y. Cosquer J.L. Nottias B. Buquet K. Bazin P. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lejeune M. Lesueur C. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Guedes N. Larchevêque F. Legendre F. Lemerrier P. Barthélémy N. Buquet J. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Joly S. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufils A. Lefebvre C. Scellier B. Elie C. Frere P. But D. Lemoine K. Dion P. Gilles M. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : E. Broux. F. Godebout. O. et M. Gibaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J.M Nirlo excusé pouvoir à Y. Quesney
- J. Decoudre excusé pouvoir C. Lesueur
- P. Dupuis excusé pouvoir à P. Dury
- T. Martin excusé pouvoir à M. Lejeune
- G. Galloo excusé pouvoir à J. Horcholle
- J. Godin excusée pouvoir à V. Baguet
- A. Delenin excusée pouvoir à E. Picard
- L. Grandrie excusée, pouvoir à D. Billot
- J.M Buquet excusé pouvoir à J. Buquet
- P. Legay excusé, pouvoir à C. Cumont
- R. Devin excusé, pouvoir à A. Beaufils.

Secrétaire de séance : Dominique Rimbart.

Objet : Affectation des résultats 2020 du budget annexe du SIEOM

- Vu de l'affectation du résultat 2020 du budget annexe du SIEOM présentée au conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat 2020 du budget annexe du SIEOM telle, qu'elle est annexée en pièce jointe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 29 Mars 2021. Le Président, Eric Picard,

Communauté de Communes

Des 4 rivières

CONSEIL COMMUNAUTAIRE vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	1 927 816.58
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	989 861.86

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	211 025.51
Un résultat d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de :	384 304.45

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	77 984.61
En recettes pour un montant de :	0.00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0.00
--	------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par CONSEIL COMMUNAUTAIRE, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1064

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1064) :	11 693.46
---	-----------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	593 863.95
---	------------



Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le

ID : 076-200069730-20210325-40-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°40/2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Sigy en Bray, à dix-huit heures, conformément à la convocation du 15 mars 2021.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 63 Pouvoirs : 11 Votants : 74.
Pour : 74 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Décarnelle R. Fournier L. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L. Nottias B. Buquet K. Bazin P. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lejeune M. Lesueur C. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Guedes N. Larchevêque F. Legendre F. Lemerrier P. Barthélémy N. Buquet J. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Joly S. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Lefebvre C. Scellier B. Elie C. Frere P. But D. Lemoine K. Dion P. Gilles M. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : E. Broux. F. Godebout. O. et M. Gibaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J.M Nirlo excusé pouvoir à Y. Quesney
- J. Decoudre excusé pouvoir C. Lesueur
- P. Dupuis excusé pouvoir à P. Dury
- T. Martin excusé pouvoir à M. Lejeune
- G. Galloo excusé pouvoir à J. Horcholle
- J. Godin excusée pouvoir à V. Baguet
- A. Delenin excusée pouvoir à E. Picard
- L. Grandrie excusée, pouvoir à D. Billot
- J.M Buquet excusé pouvoir à J. Buquet
- P. Legay excusé, pouvoir à C. Cumont
- R. Devin excusé, pouvoir à A. Beauvils.

Secrétaire de séance : Dominique Rimbert.

Objet : Affectation des résultats 2020 du budget annexe de la Z.A de Gaillefontaine.

- Vu de l'affectation du résultat 2020 du budget annexe de la Z.A de Gaillefontaine présentée au conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat 2020 du budget annexe de la Z.A de Gaillefontaine telle, qu'elle est annexée en pièce jointe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 29 Mars 2021. Le Président, Eric Picard.

Communauté de Communes

Des 4 rivières

Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le

ID : 076-200069730-20210325-40-DE



76276
Code INSEE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 4 RIVIERES
ZAC COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 4 RIVIERES
Jaillefontaine

2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de membres exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	52 664,34
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,43
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	52 664,77
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-197 126,01
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	197 126,01
AFFECTATION =C. = G. + H.	52 664,77
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	52 664,77
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission, le et de la publication le

A gournay-en-bray, le 25/03/2021



Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le

ID : 076-200069730-20210325-41-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°41/2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Sigy en Bray, à dix-huit heures, conformément à la convocation du 15 mars 2021.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 63 Pouvoirs : 11 Votants : 74.
Pour : 74 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Décarnelle R. Fournier L. Rimbart D. Quesney Y. Cosquer J.L. Nottias B. Buquet K. Bazin P. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lejeune M. Lesueur C. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Guedes N. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Barthélémy N. Buquet J. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Joly S. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufiles A. Lefebvre C. Scellier B. Elie C. Frere P. But D. Lemoine K. Dion P. Gilles M. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : E. Broux. F. Godebout. O. et M. Gibaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J.M Nirlo excusé pouvoir à Y. Quesney
- J. Decoudre excusé pouvoir C. Lesueur
- P. Dupuis excusé pouvoir à P. Dury
- T. Martin excusé pouvoir à M. Lejeune
- G. Galloo excusé pouvoir à J. Horcholle
- J. Godin excusée pouvoir à V. Baguet
- A. Delenin excusée pouvoir à E. Picard
- L. Grandrie excusée, pouvoir à D. Billot
- J.M Buquet excusé pouvoir à J. Buquet
- P. Legay excusé, pouvoir à C. Cumont
- R. Devin excusé, pouvoir à A. Beaufiles.

Secrétaire de séance : Dominique Rimbart.

Objet : Affectation des résultats 2020 du budget annexe de la Z.A de La Feuillie.

- Vu de l'affectation du résultat 2020 du budget annexe de la Z.A de la Feuillie présentée au conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat 2020 du budget annexe de La Feuillie telle, qu'elle est annexée en pièce jointe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 29 Mars 2021. Le Président, Eric Picard.

Communauté de Communes

Des 4 rivières

Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le



ID : 076-200069730-20210325-41-DE

76276
Code INSEE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 4 RIVIERES
Zone Artisanale de La Feuillie

2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de membres exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,40
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-0,11
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,29
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	62 086,93
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,29
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,29
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission, le et de la publication le

A gourmay-en-bray, le 25/03/2021



Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le

ID : 076-200069730-20210325-42-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°42/2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Sigy en Bray, à dix-huit heures, conformément à la convocation du 15 mars 2021.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 63 Pouvoirs : 11 Votants : 74.
Pour : 74 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Décarnelle R. Fournier L. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L. Nottias B. Buquet K. Bazin P. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lejeune M. Lesueur C. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Guedes N. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Barthélémy N. Buquet J. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Joly S. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Lefebvre C. Scellier B. Elie C. Frere P. But D. Lemoine K. Dion P. Gilles M. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : E. Broux. F. Godebout. O. et M. Gibaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J.M Nirlo excusé pouvoir à Y. Quesney
- J. Decoudre excusé pouvoir C. Lesueur
- P. Dupuis excusé pouvoir à P. Dury
- T. Martin excusé pouvoir à M. Lejeune
- G. Galloo excusé pouvoir à J. Horcholle
- J. Godin excusée pouvoir à V. Baguet
- A. Delenin excusée pouvoir à E. Picard
- L. Grandrie excusée, pouvoir à D. Billot
- J.M Buquet excusé pouvoir à J. Buquet
- P. Legay excusé, pouvoir à C. Cumont
- R. Devin excusé, pouvoir à A. Beauvils.

Secrétaire de séance : Dominique Rimbert.

Objet : Affectation des résultats 2020 du budget principal de la C.C.4.R.

- Vu de l'affectation du résultat 2020 du budget principal de la C.C.4.R présentée au conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat 2020 du budget principal de la C.C.4.R telle, qu'elle est annexée en pièce jointe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 29 Mars 2021. Le Président, Eric Picard.

Communauté de Communes

Des 4 rivières

Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le



ID : 076-200069730-20210325-42-DE

76276
Code INSEE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 4 RIVIERES
BUDGET PRINCIPAL CDC 4 RIVIERES

2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de membres exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	246 834,27
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 168 633,75
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 415 468,02
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	906 305,14
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-1 040 724,86
Besoin de financement F. = D. + E.	134 419,72
AFFECTATION = C. = G. + H.	1 415 468,02
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	134 419,72
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	1 281 048,30
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission, le et de la publication le

A, le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°43/2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Sigy en Bray, à dix-huit heures, conformément à la convocation du 15 mars 2021.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 63 Pouvoirs : 11 Votants : 74.

Pour : 74 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Décarnelle R. Fournier L. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L. Nottias B. Buquet K. Bazin P. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lejeune M. Lesueur C. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Guedes N. Larchevêque F. Legendre F. Lemerancier P. Barthélémy N. Buquet J. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Joly S. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguigon F. Duval I. Mariette P. Beaufils A. Lefebvre C. Scellier B. Elie C. Frere P. But D. Lemoine K. Dion P. Gilles M. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : E. Broux. F. Godebout. O. et M. Gibaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J.M Nirlo excusé pouvoir à Y. Quesney
- J. Decoudre excusé pouvoir C. Lesueur
- P. Dupuis excusé pouvoir à P. Dury
- T. Martin excusé pouvoir à M. Lejeune
- G. Galloo excusé pouvoir à J. Horcholle
- J. Godin excusée pouvoir à V. Baguet
- A. Delenin excusée pouvoir à E. Picard
- L. Grandrie excusée, pouvoir à D. Billot
- J.M Buquet excusé pouvoir à J. Buquet
- P. Legay excusé, pouvoir à C. Cumont
- R. Devin excusé, pouvoir à A. Beaufils.

Secrétaire de séance : Dominique Rimbert.

Objet : vote du Budget primitif 2021 de la C.C.4.R

M. le Président présente au conseil communautaire le budget primitif 2021 de la C.C.4.R qui se présente comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	4 745 094 €
Recettes	4 745 094 €

Investissement

Dépenses	1 491 010 €
Recettes	1 491 010 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité adopte le budget primitif 2021 de la CC4R.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 29 Mars 2021. Le Président, Eric Picard.

Communauté de Communes

Des 4 rivières



Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le

ID : 076-200069730-20210325-44-DE

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°44/2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Sigy en Bray, à dix-huit heures, conformément à la convocation du 15 mars 2021.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 63 Pouvoirs : 11 Votants : 74.

Pour : 74 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Décarnelle R. Fournier L. Rimbart D. Quesney Y. Cosquer J.L. Nottias B. Buquet K. Bazin P. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lejeune M. Lesueur C. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Guedes N. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Barthélémy N. Buquet J. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Joly S. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufils A. Lefebvre C. Scellier B. Elie C. Frere P. But D. Lemoine K. Dion P. Gilles M. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : E. Broux. F. Godebout. O. et M. Gibaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J.M Nirlo excusé pouvoir à Y. Quesney
- J. Decoudre excusé pouvoir C. Lesueur
- P. Dupuis excusé pouvoir à P. Dury
- T. Martin excusé pouvoir à M. Lejeune
- G. Galloo excusé pouvoir à J. Horcholle
- J. Godin excusée pouvoir à V. Baguet
- A. Delenin excusée pouvoir à E. Picard
- L. Grandrie excusée, pouvoir à D. Billot
- J.M Buquet excusé pouvoir à J. Buquet
- P. Legay excusé, pouvoir à C. Cumont
- R. Devin excusé, pouvoir à A. Beaufils.

Secrétaire de séance : Dominique Rimbart.

Objet : vote du Budget primitif 2021 de la Z.A de Gaillefontaine

M. le Président présente au conseil communautaire le budget primitif 2021 pour la ZA de Gaillefontaine qui se présente comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	246 938,58 €
Recettes	246 938,58 €

Investissement

Dépenses	391 399,82 €
Recettes	391 399,82 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité adopte le budget primitif 2021 pour la ZA de Gaillefontaine.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 29 Mars 2021. Le Président, Eric Picard.

Communauté de Communes

Des 4 rivières



Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le

Berger
Levraut

ID : 076-200069730-20210325-45-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°45/2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Sigy en Bray, à dix-huit heures, conformément à la convocation du 15 mars 2021.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 63 Pouvoirs : 11 Votants : 74.

Pour : 74 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Décarnelle R. Fournier L. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L. Nottias B. Buquet K. Bazin P. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lejeune M. Lesueur C. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Guedes N. Larchevêque F. Legendre F. Lemerancier P. Barthélémy N. Buquet J. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Joly S. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufiles A. Lefebvre C. Scellier B. Elie C. Frere P. But D. Lemoine K. Dion P. Gilles M. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : E. Broux. F. Godebout. O. et M. Gibaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J.M Nirlo excusé pouvoir à Y. Quesney
- J. Decoudre excusé pouvoir C. Lesueur
- P. Dupuis excusé pouvoir à P. Dury
- T. Martin excusé pouvoir à M. Lejeune
- G. Galloo excusé pouvoir à J. Horcholle
- J. Godin excusée pouvoir à V. Baguet
- A. Delenin excusée pouvoir à E. Picard
- L. Grandrie excusée, pouvoir à D. Billot
- J.M Buquet excusé pouvoir à J. Buquet
- P. Legay excusé, pouvoir à C. Cumont
- R. Devin excusé, pouvoir à A. Beaufiles.

Secrétaire de séance : Dominique Rimbert.

Objet : vote du Budget primitif 2021 de la Z.A de la Feuillie

M. le Président présente au conseil communautaire le budget primitif 2021 pour la Z.A de la Feuillie qui se présente comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	628 920,05 €
Recettes	628 920,05 €

Investissement

Dépenses	724 318,67 €
Recettes	724 318,67 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité adopte le budget primitif 2021 de la Z.A de la Feuillie.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 29 Mars 2021. Le Président, Eric Picard.

Communauté de Communes



Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 076-200069730-20210325-46-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°46/2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Sigy en Bray, à dix-huit heures, conformément à la convocation du 15 mars 2021.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 63 Pouvoirs : 11 Votants : 74.

Pour : 74 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Décarnelle R. Fournier L. Rimbert D. Quesney Y. Cosquer J.L. Nottias B. Buquet K. Bazin P. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Letondeur R. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lejeune M. Lesueur C. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Guedes N. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Barthélémy N. Buquet J. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Joly S. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufiles A. Lefebvre C. Scellier B. Elie C. Frere P. But D. Lemoine K. Dion P. Gilles M. Letellier J.P. Duflos J.Y. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : E. Broux. F. Godebout. O. et M. Gibaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J.M Nirlo excusé pouvoir à Y. Quesney
- J. Decoudre excusé pouvoir C. Lesueur
- P. Dupuis excusé pouvoir à P. Dury
- T. Martin excusé pouvoir à M. Lejeune
- G. Galloo excusé pouvoir à J. Horcholle
- J. Godin excusée pouvoir à V. Baguet
- A. Delenin excusée pouvoir à E. Picard
- L. Grandrie excusée, pouvoir à D. Billot
- J.M Buquet excusé pouvoir à J. Buquet
- P. Legay excusé, pouvoir à C. Cumont
- R. Devin excusé, pouvoir à A. Beaufiles.

Secrétaire de séance : Dominique Rimbert.

Objet : vote du Budget primitif 2021 DU S.I.E.O.M.

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu, l'instruction comptable M4 applicable au budget annexe du S.I.E.O.M de la CC4R,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2021 du S.I.E.O.M. et autorise le Président à effectuer les démarches et à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 29 Mars 2021. Le Président, Eric Picard.

Communauté de Communes

Des 4 rivières